

**La Mulatière.** — Attention, monsieur, reprit mon camarade, nous avons ici encore deux origines dérivées de formes latines : 1<sup>o</sup> les prétentions de *Mulat*, avocat lyonnais, qui s'était construit dans ce site, très-bien choisi du reste, une maison de campagne ; 2<sup>o</sup> « les *mules* de renfort dont les voituriers doublaient leurs attelages après la traversée du pont d'Oullins, au bas de la montée des Chassagnes, qui conduit à Sainte-Foy, et où passaient alors le grand chemin du Forez et l'ancienne voie narbonnaise des Romains » (1). Êtes-vous pour *Mulat* ? Êtes-vous pour les *mules* ?

— Pour les deux.

— Ne nous montrons, monsieur, têtus ni l'un ni l'autre, autrement nous mériterions de donner à la Mulatière le nom qu'elle porte, si elle ne le possédait pas encore ; mais enfin cette adoption en bloc m'étonne.

— Pourquoi ? Je suis prêt à prendre *Mulat*, si quelque preuve m'est donnée de son existence, du temps où il a vécu, de la maison qu'il s'est bâtie, et à l'abandonner pour les *mules*, si celles-ci, à son défaut, exhibent un brevet d'existence. Là n'est pas la chose intéressante, elle est toute dans le nom que vous venez de prononcer, les

*Chassagnes*. Ce climat, cette montée gardent, je le pense, la dénomination celtique appliquée à la côte entière des Etroits ; sa traduction serait « futaies de chêne. »

Cette observation fit sur mon associé l'effet d'un fort coup de poing traîtreusement appliqué.

— Du céltique, fit-il.

— Oui, *Cassaniæ*, forme latine de *Chassagnes*, se dérive de *cassanus*, ancien français *cassein*, *chassain*, *chassein* « une barre de *chassein* » (2).

Guyon troverent soubs l'ombre d'un *cassein*.

*Rom. de Foulq. de Candie*, Reims, 1860, p. 39.

(1) *Autour de Lyon* p. 165.

(2) *Ducange*, v. *Cheaine*.